



INSTRUCTIONS DE COURSE
RS Feva – Open des lac romands - Bevaix
1^{er} et 2 septembre 2018

1 REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par :
Les règles de courses internationales pour voiliers 2017-2020 de l'ISAF ainsi que les règles additionnelles de la FSV-SwS.
- 1.2 Les présentes instructions de course et les éventuels avenants.
- 1.3 L'épreuve est une manifestation C au sens de l'article 79, et de l'annexe A1 du RCV

2 AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé dans la cour du club house.
- 2.2 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prendra effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 3.1 Les signaux faits à terre le seront sur le mat situé devant le club house.

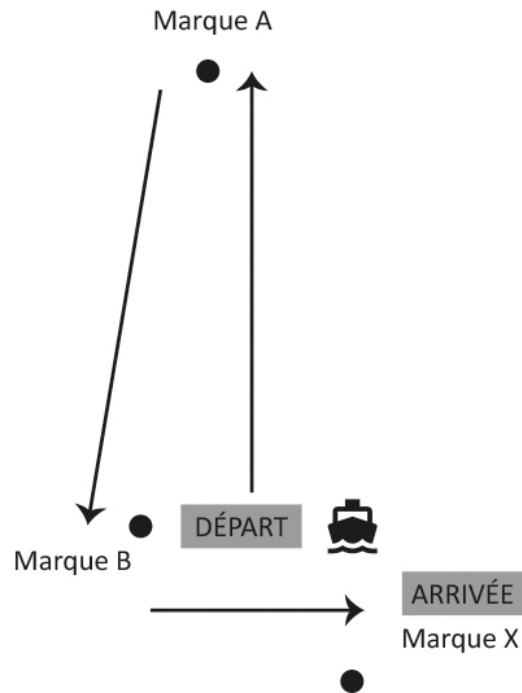
4. PARTICIPATION

- 4.1 Le défi international est ouvert aux voiliers de la classe RS Feva jauge internationale.
- 4.2 Chaque concurrent doit être membre d'un club affilié à une fédération nationale reconnue par World sailing et les bateaux porteurs de publicité d'une licence.
- 4.3 L'attention des concurrents est attirée sur les règles fondamentales du chapitre 1, et particulièrement l'article 4 du RCV qui établit que "Un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course".
- 4.4 Le port du gilet de sécurité est obligatoire.
- 4.5 En s'inscrivant et en participant à une régates, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur ou des personnes organisatrices.

5 HORAIRE

Voir : **avis de course**

6 PARCOURS



Parcours : Départ-A-B-A-B-Arrivée (Pavillon Bleu)

Parcours raccourci : Arrivée : Entre un bateau arborant les pavillons **S** & **Bleu** et une des marques **A** ou **B**, avec deux signaux acoustiques.

- 6.1 Les marques de parcours sont des bouées orange.
La ligne de départ sera entre le mât principal du bateau Start arborant le pavillon orange (à tribord de la ligne de départ) et une marque (à l'extrémité bâbord de cette ligne). Les Marques **A** et **B** sont à laisser à bâbord, la marque **X** (arrivée) à tribord.
- 6.2 Si nécessaire, un bateau arborant le pavillon "**M**", accompagné de signaux acoustique, peut être utilisé comme marque de remplacement.

7 DEPART

7.1 Les signaux de départ seront les suivants :

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon **Orange** sera envoyé avec un signal acoustique cinq minutes au moins avant le signal d'avertissement.

H - 5 minutes	Signal d'avertissement	Pavillon F	(envoyé)
H - 4 minutes	Signal préparatoire	Pavillon P	(envoyé)
H - 1 minute	Signal dernière minute	Pavillon P	(amené)
H départ	Signal de départ	Pavillon F	(amené)

7.2 La ligne de départ est définie et limitée par le mât du bateau-start portant la pavillonnerie **Orange** et la marque **B**.

7.3 Lors de chaque départ, la règle pavillon **P** sera appliquée. (Retour sous ligne sans obligation de contourner les extrémités si franchissement prématuré de la ligne de départ)

8 RAPPELS INDIVIDUELS

- 8.1 Les rappels individuels ou les infractions à la règle pavillon **P** seront signalées conformément à la règle 29.2 (pavillon "**X**" appuyé d'un signal acoustique).
- 8.2 Les voiliers rappelés ne seront jamais avisés individuellement.

9 RAPPEL GENERAL

- 9.1 Après un rappel général (selon règle 29.3 pavillon **1^{er} substitut** appuyé de deux signaux acoustiques) le **signal d'avertissement** sera donné une minute après que le pavillon "**1^{er} substitut**" a été amené.

10 ARRIVEE

- 10.1 La ligne d'arrivée est définie par la marque **X** et le poste de start portant un pavillon **bleu**.

11 TEMPS LIMITES

- 11.1 Les bateaux ne finissant pas dans le délai de 150% du temps du premier seront classés DNF.

12 PENALITES

- 12.1 La RCV 41.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13 RECLAMATIONS

- 13.1 Le pavillon "**B**" doit être utilisé comme pavillon de réclamation.
- 13.2 Les réclamations seront déposées par écrit au secrétariat selon la procédure de la règle 61, au plus tard dans l'heure suivant la clôture des courses de la journée. Les réclamants utiliseront les formulaires officiels mis à leur disposition.
- 13.3 L'heure et le lieu des délibérations seront indiqués sur le tableau officiel dès la clôture du délai de réclamation.
- 13.4 Pour l'application de la règle 61.1(b), les numéros des voiliers objets d'une réclamation par le comité de course ou le jury seront affichés sur le tableau officiel au plus tard dans l'heure suivant l'arrivée du dernier bateau.

14. CLASSEMENT

- 14.1 Le classement est établi en temps réel. Dès 4 manches validées la plus mauvaise sera retirée.